

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Cela passera pour cette fois.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'imagine que Stanley a dû y être de sa poche une fois de plus.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Comment sont les prix chez Winston's?

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: «Winston's à St. John's», dit le chef de l'opposition.

J'aimerais ajouter un mot de félicitations pour cet éminent parlementaire, un homme à l'authentique talent qui a beaucoup œuvré pour sa circonscription, pour sa province et pour le Canada.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Mulroney: Monsieur Knowles, à cette occasion, nous vous transmettons nos félicitations et nos meilleurs voeux.

[Traduction]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, après cette intervention, le premier ministre (M. Mulroney) doit bien un dîner à Stanley au Ritz-Carleton de Montréal.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Questions orales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES RÉFUGIÉS

LA SITUATION DE L'IRANIEEN SUR LE POINT D'ÊTRE EXPULSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser au premier ministre une question dont je lui ai donné préavis. C'est au sujet d'une question que mon collègue de York-Ouest a posée hier et avant.

• (1420)

Le premier ministre n'ignore pas que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a refusé d'accorder un permis ministériel à un Iranien de 25 ans que les États-Unis doivent déporter vers l'Iran. Comme ce jeune homme n'a pas de casier judiciaire, du moins à ma connaissance, et qu'il risque la mort à son retour en Iran, le premier ministre peut-il nous dire quelles raisons impérieuses empêchent le gouvernement du Canada de lui accorder le droit de vivre dans notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le Canada peut certainement être fier de la façon

dont il a traité les réfugiés au cours des années. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a donné un nouvel exemple tout récemment en aidant plusieurs réfugiés d'Afghanistan à venir au Canada.

Le monsieur en question est un résident des États-Unis où il a demandé le statut de réfugié. On m'a dit que rien dans son dossier ne lui permettait d'obtenir ce statut aux États-Unis ou conformément à la convention des Nations Unies. Des milliers de gens demandent à entrer au Canada pour des raisons légitimes. Nous avons des critères objectifs que nos fonctionnaires appliquent toujours avec équité et compassion. C'est ainsi que ce dossier a été étudié jusqu'ici. Toutefois, si le député a des faits nouveaux à communiquer au ministre à ce sujet, je suis sûr que ce dernier se fera un plaisir de les examiner et de revoir sa décision à la lumière de ces renseignements.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'attire l'attention du premier ministre sur les propos très éloquents, et sur lesquels j'étais d'accord, qu'il a tenus à l'occasion de l'arrivée des réfugiés tamils sur les côtes de Terre-Neuve. Le ministre a déclaré ceci:

Si nous nous trompons, c'est toujours du côté de la justice et de la compassion.

Comment le gouvernement du Canada peut-il faire cadeau de la citoyenneté à un homme qui a reconnu avoir une vingtaine de condamnations à son actif et refuser de faire cadeau de la vie à un homme que les États-Unis vont déporter vers l'Iran où une mort presque certaine l'attend à moins que le Canada ne lui offre l'asile?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, d'après mes renseignements, la conclusion du député est peut-être tout à fait inexacte. Quoi qu'il en soit, le député compare ce cas à celui d'un groupe de personnes qui sont arrivées en bateau sur la côte de Terre-Neuve et du Labrador l'été dernier. En fait j'ai dit que le Canada ne renverrait jamais ces personnes d'où elles venaient. Il s'agissait de gens désespérés qui recherchaient un asile et des possibilités d'avenir au Canada.

Leur cas n'est pas du tout comparable à celui d'une personne qui réside aux États-Unis depuis 1978 et qui est, je crois, mariée à une citoyenne américaine. Ce jeune homme a demandé le statut de réfugié à plusieurs reprises aux États-Unis, mais il lui a été refusé en raison de critères objectifs internes. Les Nations Unies lui ont opposé le même refus pour les mêmes raisons. Les deux cas n'ont rien de commun, mais si le député a des faits nouveaux à communiquer au ministre, ce dernier les examinera certainement.